

Flash d'information proposé par le Syndicat des Techniciens de Paris - UCP

# INFO TSAP

## Spécial CAP et Elections professionnelles

*Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens  
Seul syndicat toujours présent dans les instances pour la défense des intérêts de tous les TSAP*

Novembre 2018 – 34<sup>ème</sup> année

### UCP – STP

2bis square G. Lesage  
75012 Paris

Email : [stp.ucp@paris.fr](mailto:stp.ucp@paris.fr)

<http://stechparis.free.fr/>

#### SOMMAIRE :

1. Déclaration de l'UCP à la CAP du 23 novembre
2. Nomination à l'emploi fonctionnel de CE
3. Nomination dans le 1<sup>er</sup> grade de TS
4. Evolution des épreuves écrites de l'examen pro d'ingénieur en 2020
5. Nouvelle grille indiciaire 2019 des TSAP

#### Permanence syndicale :

Gloria BARBEDETTE

#### Conseil d'administration :

##### Le Bureau

Alain BORDE : Président  
Malika BOUCHEKIF : Vice-Présidente  
Benoît DUMONT : Secrétaire  
Christophe LECOUSTRE: Secr. Adj.  
Alain GORGET : Trésorier  
Frédéric CONORT : Trésorier Adjoint

##### Autres membres

Fazia ADKHIS  
Asmina AKTOUF  
Dominique CASTRONOVO  
Cécile COULMANCÉ  
Martinho DA SILVA  
Cléo DEBIOSSAT  
Daniel JOURDAN  
Alexandra PIZZALI  
Lætitia ROTTIER  
Tahar SADLI  
Nathalie SORIMOUTOU  
Martine VENIAT

**La dernière CAP des TSAP avant les élections professionnelles du 6 décembre s'est tenue vendredi 23 novembre.**

**Les 8 élu(e)s UCP du Syndicat des Techniciens de Paris étaient naturellement présents pour défendre vos intérêts, contrairement à l'UNSA absente, comme souvent ces dernières années ; ce que l'UCP ne peut que déplorer. Seul un élu de la CGT était présent à nos côtés.**

**L'UCP vous informe que vos élu(e)s n'ont malheureusement pas été entendu(e)s sur un dysfonctionnement concernant la cartographie de l'emploi fonctionnel de Chef d'Exploitation.**

**Une Direction a modifié les règles établies entre la DRH et les représentants du personnel pour nommer une personne sur un poste non cartographié. D'où la déclaration du président du STP que vous trouverez ci-dessous.**

**Cependant nous pouvons noter que notre persévérance dans nos discussions avec la DRH durant ces 4 dernières années a porté ces fruits sur différents points : évolution positive de l'emploi fonctionnel de Chef d'Exploitation (ex chef de subdivision) accompagnée de la création de 30 nouveaux postes, puis dernièrement la suppression des oraux dans le cadre de la liste d'aptitude pour l'accès en catégorie A.**

**Tout cela n'aurait pas été possible sans le soutien que vous nous avez apporté lors des dernières élections il y a 4 ans.**

**Nous espérons que le plus grand nombre d'entre-vous nous renouvellera sa confiance en votant UCP cette semaine par correspondance.**

## MOBILISEZ VOUS EN VOTANT UCP

**Uniquement par correspondance cette année**

La Profession de Foi UCP- STP sur notre site internet [Profession de foi 2018](#)

**SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE RECU VOTRE MATERIEL DE VOTE  
APPELEZ LE 01 42 76 68 95**

## **1. Déclaration du Président du Syndicat des Techniciens de Paris (UCP) à la CAP de nomination de CE du 23 novembre 2018 :**

*« Permettez-moi Madame la Présidente de faire une déclaration préalable à l'examen des dossiers de nomination à l'emploi fonctionnel de Chef d'Exploitation, soumis à notre CAP.*

*L'UCP aurait souhaité que cette séance, la première avec vous et la dernière avant les prochaines élections professionnelles du 6 décembre, puisse être une conclusion heureuse aux riches échanges que nous avons toujours eus avec vos prédécesseurs et l'administration parisienne durant ces quatre années de mandat. Malheureusement cela ne sera pas le cas.*

*A l'UCP, nous sommes très attachés au dialogue social et au respect des parties qui le composent. Aussi nous trouvons très regrettable que le long travail effectué l'année dernière avec les Directions sous le pilotage de la DRH pour formaliser une cartographie très précise des emplois fonctionnels de Chefs d'Exploitation soit déjà remis en cause aujourd'hui.*

*En effet un an après, une Direction, la DEVE, change cette cartographie pour favoriser un poste. Il a toujours été clairement dit que les postes de Chef d'Exploitation étaient des emplois fonctionnels et non des récompenses. Si la personne que la DEVE souhaite nommer avait changé de poste pour remplacer une collègue Chef d'Exploitation partie en retraite cette année, nous n'aurions rien dit. Ici c'est le contraire qui se produit en adaptant le poste pour la personne, ce qui est inacceptable.*

*Nous ne pouvons pas cautionner ces pratiques qui consisteraient à faire disparaître des emplois fonctionnels et en créer d'autres sous prétexte de récompense.*

*Nous sommes des élus redevables aux agents qui nous ont accordés leur confiance et donnés la légitimité de siéger dans cette instance paritaire. Comment pouvons-nous expliquer cette situation ubuesque à des collègues qui attendent d'être nommés depuis 10 ans ou plus, qui ont passé un concours puis suivi une scolarité loin de Paris, à Valenciennes ou à Aix en Provence pendant un an voire deux pour certains. Cela s'est souvent traduit par des sacrifices au niveau de la vie de famille pour bon nombre d'entre-eux.*

*Nous ne pouvons accepter cette situation. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Madame la Présidente, de refuser cette nomination et d'étendre la cartographie en question, car 80 postes budgétaires pour un corps de plus de 1000 agents est un ratio qui nous semble nettement trop bas par rapport aux fonctions et missions exercées par les Techniciens Supérieurs à la Ville de Paris. Un exemple pour illustrer mes propos : un Technicien Supérieur en subdivision de Voirie adjoint direct à l'Ingénieur qui ne peut être nommé Chef d'Exploitation alors qu'en parallèle un poste dans le même emploi fonctionnel est ouvert pour la filière ouvrière. La fusion entre les corps de TSAP et de la Grande Maîtrise nous semble la seule solution pour régler définitivement ces incohérences administratives. »*

**Le Président du Syndicat des Techniciens de Paris – UCP**

**Alain BORDE**

## **2. Nomination dans l'emploi fonctionnel de CE (Chef d'exploitation) :**

**Ont été nommés Chef d'Exploitation dans la filière technique :**

Siradio BALDE, Fabienne BOCCACI, Sylvain BOTTIN, Fatima CHADLI, Hugues CORNETTE, Sylvain FAUGERE, Emmanuel HERBAIN Béatrice RINGLER, Patricia ROUDAUT et Manolak SASORITH.

## **3. Nomination dans le 1<sup>er</sup> grade du corps de TS :**

**Ont été nommés au 1<sup>er</sup> grade de Technicien Supérieur :**

Laurent GURY, Eric ROGIER, Nicolas VENIER, Pascal FRIQUET, Fabien EL MKELLEB, Georges REICHMUTH, Marie Vanan SOUCE, François GONZALEZ, Pascal COLLOT, Fabrice QUIGNON, Jean-Philippe FRANCOIS, Eliana Isabel LOYOLA MONTENEGRO, Francine RELMY, Guy MIKOUNGUI, Morgan LETELLIER, Stéphane PROUX, Thierry André REGNIER, Alexandre TURC, Yves EGOROFF, Jacques LOUIT, Michel OUKIF, Fabrice DEPOLLIER, John LE BRUCHEC, Anne-Claire CROLLA et Marc DIDIER.

## **4. Evolution des épreuves écrites de l'examen professionnel d'Ingénieur en 2020 :**

**L'UCP-STP intervient régulièrement pour améliorer la situation des Techniciens Supérieurs.** S'il se soucie particulièrement des déroulements de carrière dans le Corps des TSAP il n'est pas moins attentif à l'évolution et aux difficultés rencontrées pour accéder à la catégorie A. Ainsi **suite aux interventions de l'UCP-STP, la Ville de Paris a enfin rétablie une vraie promotion au choix par liste d'aptitude. Paradoxalement l'examen professionnel d'accès à ingénieur**, ouvert à d'autres corps et faisant pourtant l'objet chaque année d'interrogations **n'a pas évolué au niveau sur son contenu.** La lecture des derniers rapports de jury fait clairement apparaître une différence sensible sur la moyenne des épreuves techniques par spécialité. **En 2017, un écart de 3 points entre deux options a particulièrement retenu notre attention** car cela a sans doute faussé l'équilibre des chances des candidats et renforcé d'autant les interrogations de nos mandants. Nous avons rencontré nos gestionnaires qui nous ont précisés **qu'une réflexion serait menée en 2019 avec les ingénieurs.** Selon toute évidence, **cela devrait aboutir à la mise en place dès 2020 d'une épreuve écrite technique commune.** Nous accueillons favorablement cette évolution qui, nous l'espérons, s'inspirera des modalités en cours depuis cinq ans pour nos homologues du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Pour mémoire, l'examen professionnel d'ingénieur des travaux de l'État est composé d'une épreuve écrite unique de 4h (contre deux de 4 et 8h à la Ville) et d'un oral d'admission (avec dossier RAEP).

## **5. Nouvelle grille indiciaire 2019 des TSAP :**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 marquera la dernière phase d'application du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) qui a fait évoluer les grilles indiciaires des TSAP depuis 2016.

Cette dernière étape qui aurait dû s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été reportée d'une année suite à une décision du gouvernement actuel pour des raisons budgétaires, ce que le STP ne peut que déplorer.

En avant première nous vous communiquons donc la nouvelle grille indiciaire 2019.

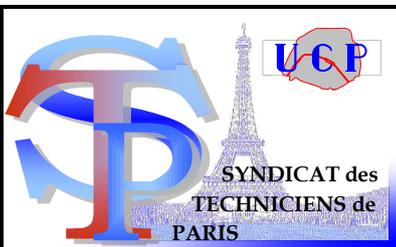
Notons que le gain indiciaire est minime et que le taux de cotisation pour les retraites (CNRACL) continue d'augmenter (10,83% contre 10,56% en 2018).

**GRILLE INDICIAIRE 2019 DES TECHNICIENS SUPERIEURS D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES**

Salaires en euros						
Grade	Echelon	Durée Moyenne	Indice Brut	Indice Net	Salaire Brut	
<b>CHEF D'EXPLOITATION CE</b>	7	/	812	666	3120,89	<b>RA : coeff 20</b>
	6	2 ans	756	624	2924,08	
	5	2 ans	705	585	2741,32	
	4	2 ans	669	558	2614,80	
	3	2 ans	615	516	2417,99	
	2	2 ans	569	481	2253,98	
	1	1 an	523	448	2099,34	
<b>TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF TSC</b>	11	/	707	587	2750,70	<b>RA : coeff 18</b>
	10	3 ans	684	569	2666,35	
	9	3 ans	660	551	2582,00	
	8	3 ans	638	534	2502,34	
	7	3 ans	604	508	2380,50	
	6	3 ans	573	484	2268,04	
	5	2 ans	547	465	2179,00	
	4	2 ans	513	441	2066,54	
	3	2 ans	484	419	1963,44	
	2	2 ans	461	404	1893,15	
	1	1 an	446	392	1836,92	
<b>TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL TSP</b>	13	/	638	534	2502,34	<b>RA : coeff 16</b>
	12	4 ans	599	504	2361,76	
	11	3 ans	567	480	2249,29	
	10	3 ans	542	461	2160,26	
	9	3 ans	528	452	2118,08	
	8	3 ans	506	436	2043,11	
	7	2 ans	480	416	1949,39	
	6	2 ans	458	401	1879,10	
	5	2 ans	444	390	1827,55	
	4	2 ans	429	379	1776,00	
	3	2 ans	415	369	1729,14	
	2	2 ans	399	362	1696,34	
	1	2 ans	389	356	1668,22	
<b>TECHNICIEN SUPERIEUR TS</b>	13	/	597	503	2357,07	<b>RA : coeff 12</b>
	12	4 ans	563	477	2235,23	
	11	3 ans	538	457	2141,51	
	10	3 ans	513	441	2066,54	
	9	3 ans	500	431	2019,68	
	8	3 ans	478	415	1944,70	
	7	2 ans	452	396	1855,67	
	6	2 ans	431	381	1785,38	
	5	2 ans	415	369	1729,14	
	4	2 ans	397	361	1691,66	
	3	2 ans	388	355	1663,54	
	2	2 ans	379	349	1635,42	
	1	2 ans	372	343	1607,31	

[Consulter les précédents Flash Info TS](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606) [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=606](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606)  
[Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens supérieurs](#)

**Sur intranet :** [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=23](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=23) **Sur internet :** <http://stechparis.free.fr/>  
Vous pourrez recevoir notre flash d'information l'**INFO TS** en vous inscrivant depuis la rubrique **S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP** sur intranet [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=765](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=765)  
Renseigner votre adresse Email et cocher **Flash – CAP 4I**, puis cliquer sur **Subscribe**.



**Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion**  
**cotisation annuelle de 25 euros pour 2019**

Le chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au  
**Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris**

Nom : ..... Direction : .....  
Prénom : ..... Nom du service : .....  
Date de naissance : ..... Adresse service:.....  
Grade : TS / TSP / TSC / CE  
Spécialité : ..... Code postal : ..... Ville : .....  
N°SOI: .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.** Paris, le Signature  
(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.**  
(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.** ( ) - Rayer la mention inutile

*Un justificatif vous sera adressé en retour, début 2020 pour obtenir une déduction fiscale de 66%*